



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Tribunal judiciaire de Paris

SERVICE D'ACCUEIL UNIQUE DU JUSTICIABLE (SAUJ)

→ Horaires d'ouverture du SAUJ

Le SAUJ est ouvert en continu de 9 heures à 18 heures du lundi au vendredi.

Pendant les vacances judiciaires, le SAUJ est ouvert en continu de 9 heures à 17 heures du lundi au vendredi.

→ Orientation des justiciables et des auxiliaires de justice

➤ Au SAUJ Sud :

Accueil des avocats : **aux guichets 1 à 4**

Dépôt des actes par les avocats : **au Box C**

Accueil de l'instruction : **au guichet 16** (assuré par un agent du service de l'instruction)

Accueil des justiciables pour les demandes en matière pénale : **aux guichets 5 à 11 et 18 à 22**

➤ Au SAUJ Nord :

Accueil des justiciables pour les demandes en matière civile : **aux guichets 25 à 38**

Accueil des justiciables pour les demandes relatives à la nationalité : **aux guichets 23 et 24**
(accueil assuré par les agents du pôle de la nationalité de 9 heures 30 à 13 heures)

Accueil des auxiliaires de justice (hors avocat) : **au Box L**

Après leur passage par l'accueil directionnel, les justiciables sont invités à utiliser les tables d'orientation, situées dans l'atrium, pour obtenir un ticket qui les orientera :

- **vers le SAUJ Nord** pour les demandes en matière civile et de nationalité,

- **vers le SAUJ Sud** pour les demandes en matière pénale.